

Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying

La présente déclaration exprime notre position en ce qui a trait aux contributions politiques et au lobbying quel que soit l'endroit où nous faisons affaire.

La Banque de Montréal (BMO) évite toujours tout traitement préférentiel (et l'apparence de traitement préférentiel) lorsqu'elle fait affaire avec des personnalités ou des groupes politiques ou publics et les personnes qui leur sont liées.

La Banque respecte tous les règlements sur les contributions et le lobbying dans les pays où elle exerce ses activités. Lorsque BMO verse une contribution, seul un signataire ou un comité autorisé peut le faire, et uniquement en conformité avec nos politiques.

BMO mène des activités de lobbying uniquement à propos de problèmes qui touchent ses affaires. Dans tous les cas, la Banque signale ces activités. De cette façon, notre action est transparente et nous en assumons la responsabilité.

Le document *Principes fondamentaux*, qui contient notre code de conduite, exprime notre engagement à respecter des normes élevées de code de conduite et d'éthique. Il nous guide pour que nos activités soient justes et légales.

Le document *Principes fondamentaux* et la présente déclaration s'appliquent à BMO et à ses filiales.

(Octobre 2011)